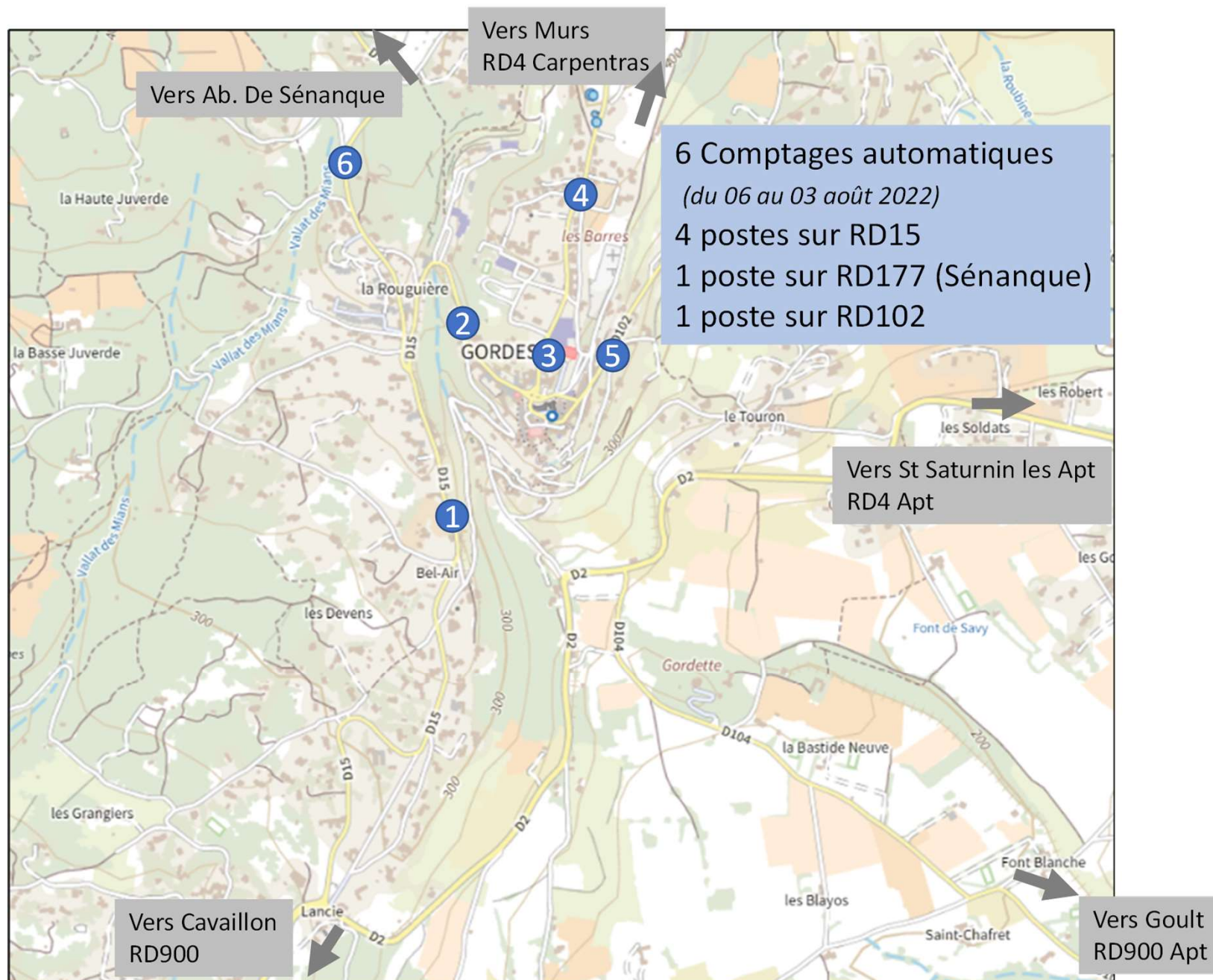


Enjeu, stratégie et pistes
d'actions –
Bilan comptages saison
estivale 2022

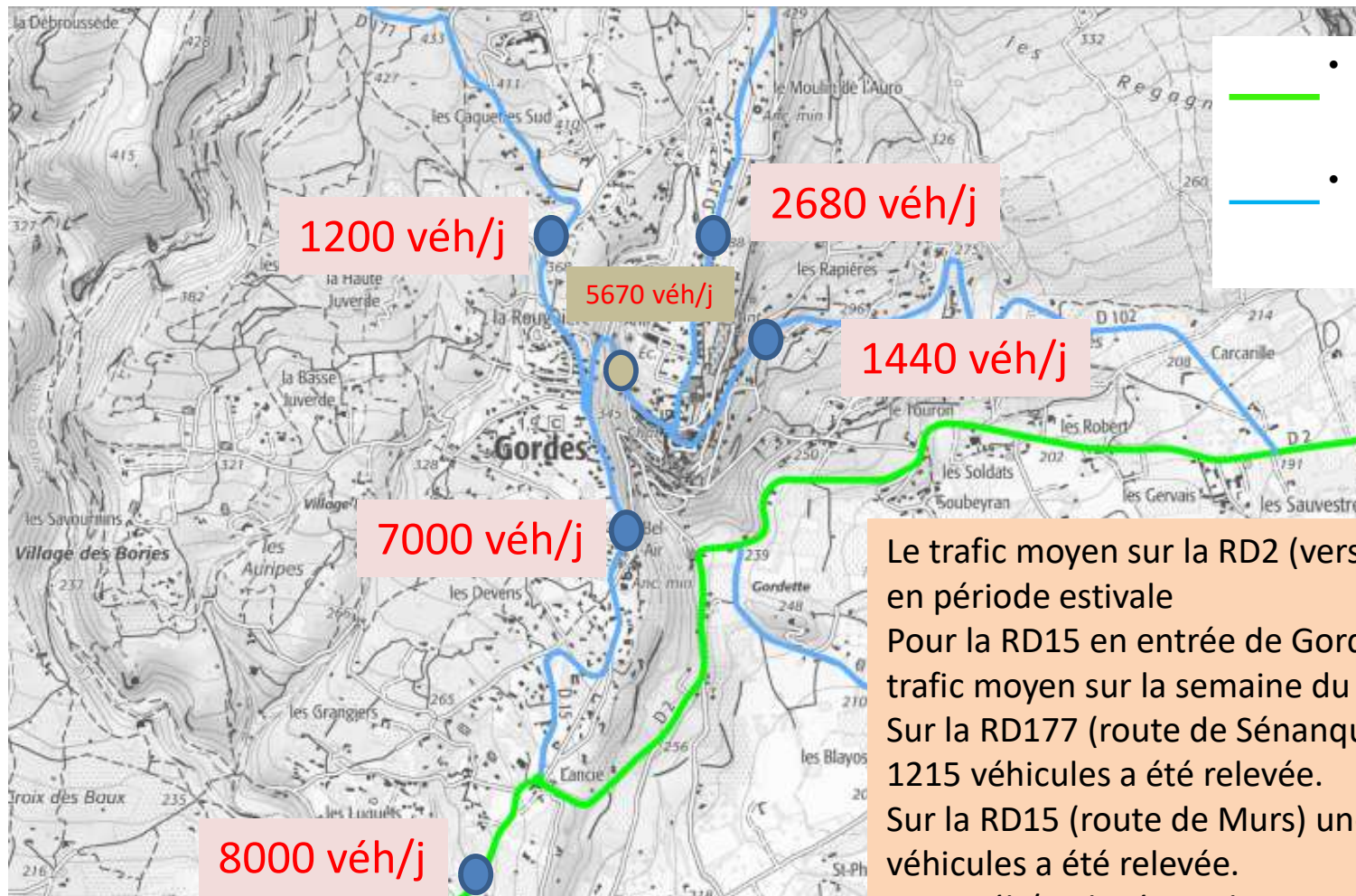
- Bilan comptages saison estivale 2022
- Rappel fréquentation et demande de stationnement
- Enjeux à l'issue du diagnostic
- Stratégie et pistes d'actions
 1. Délestage circulation centre-ville – gestion saisonnière RD102 route Neuve
 2. Sécurisation des cheminements piétons
 - Liaison P gendarmerie / château
 - RD15 Bel Air / P gendarmerie
 - Route de Murs et chemin de l'hôpital
 - Semi-piétonisation tour du Château (zone de rencontre Z20)
 3. Équipements de stationnement pour les vélos
 4. Double-sens cyclable RD177 Sénanque
 5. Affectation catégorielle des parkings – équipements de contrôle d'accès
 6. Jalonnement dynamique des parkings et information stationnement
 7. Navette minibus depuis parking village des Bories et parking des Imberts
- Bilan prévisionnel coût et recettes stationnement + navette

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)



Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Comparaison RD2 / RD15



- La RD2, liaison entre communes et un itinéraire de développement territorial.
- Les RD15, RD177 et RD102 font parti du réseau secondaire de desserte locale.

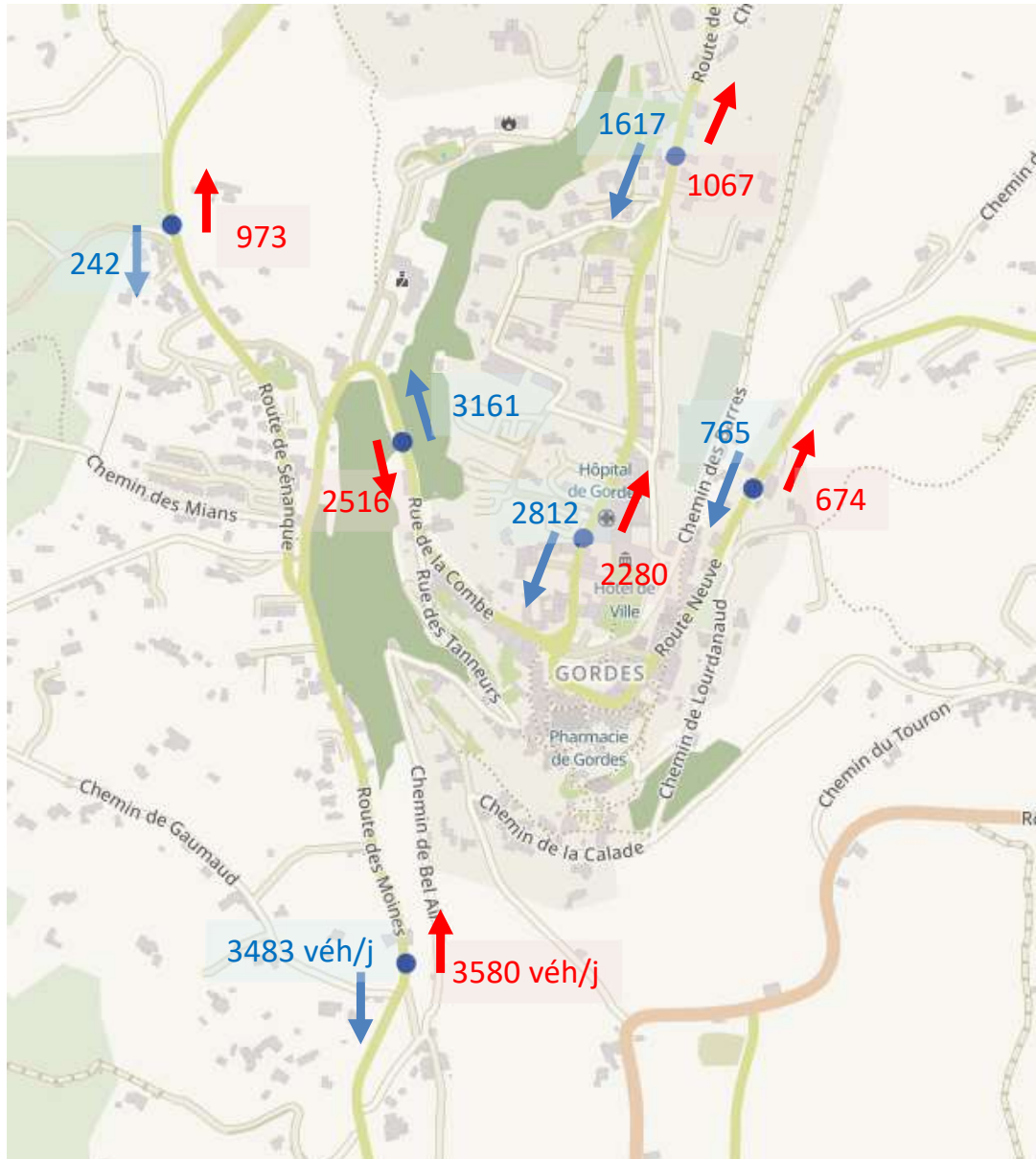
Le trafic moyen sur la RD2 (vers Les Imberts) atteint 8000 véh/j en période estivale
Pour la RD15 en entrée de Gordes (au niveau point de vue) le trafic moyen sur la semaine du 06 au 13 août est de 7063 véh/j
Sur la RD177 (route de Sénanque) une moyenne journalière de 1215 véhicules a été relevée.
Sur la RD15 (route de Murs) une moyenne journalière de 2684 véhicules a été relevée.
1439 véh/j relevés sur la RD102 (route Neuve)

Comptages RD15 en entrée de Gordes :

- Comme sur la RD2, le mardi est la journée les plus chargée (Jour de marché à Gordes le mardi), à Roussillon le jeudi)
- Une trentaine de poids lourds relevée le lundi 08/08 (contre environ 130 PL en août 2018 sur la RD2)

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Trafic journalier



Véh entrants : 6204 (avec rte de Sénanque)

Véh sortants : 6197

Véh vers cœur de ville : 6093

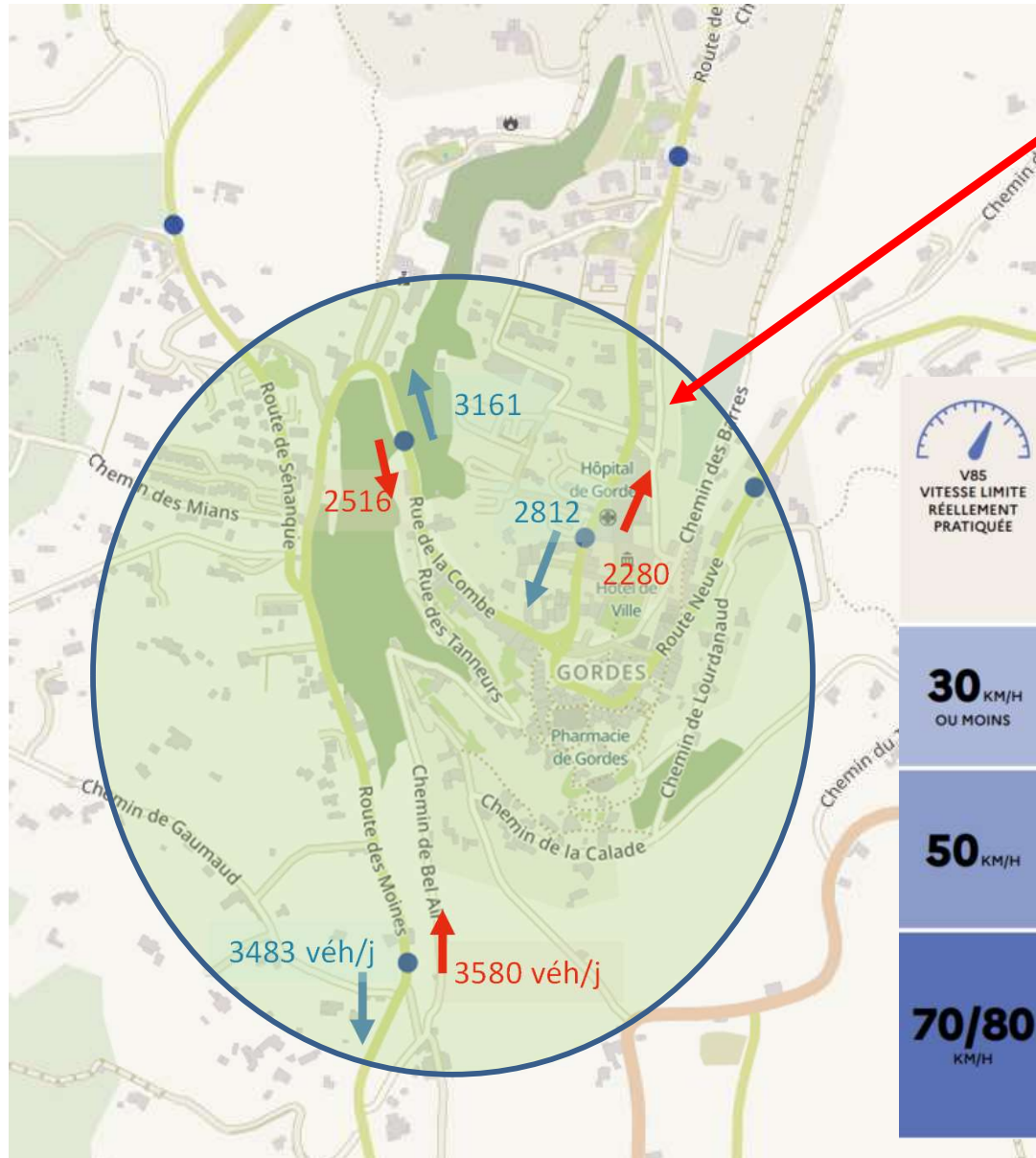
Véh sortants du cœur de ville : 6115

- Environ 6000 véhicules entrent et sortent de Gordes chaque jour en période de pointe estivale
- Si on admet que les visiteurs de l'abbaye de Sénanque ne passent pas Gordes dans un sens, on a 5000 véhicules potentiels à Gordes
- Environ 1000 à 1500 VL payent le stationnement (pour 600 places)
- Environ 1000 à 1500 véhicules ne payent pas le stationnement... dont les résidents, saisonniers
- Le transit doit représenter environ 1500 véh/j (transit des riverains locaux, des touristes en excursion, des touristes ne trouvant pas facilement de places de stationnement).

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Recommandations du CEREMA

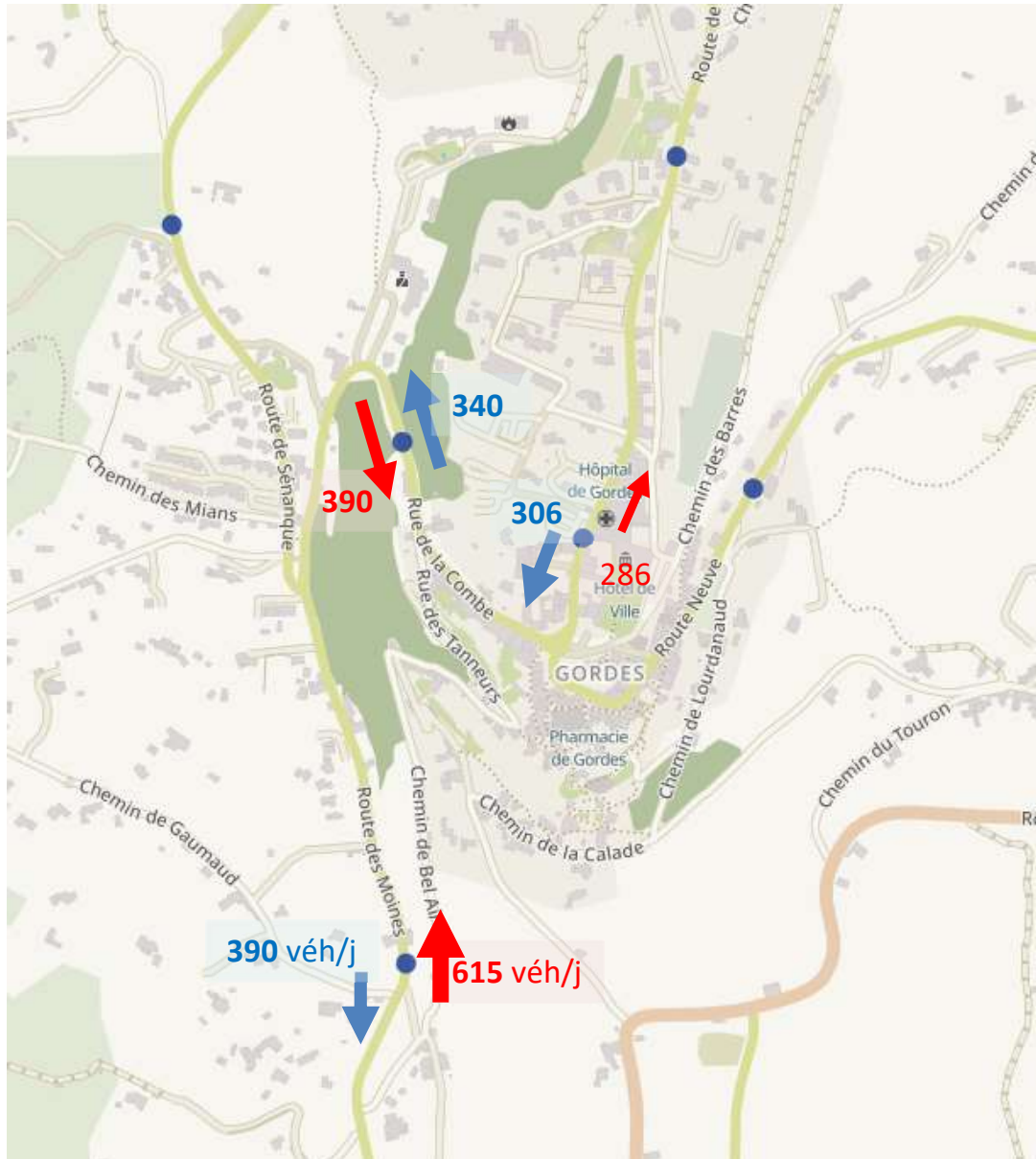
Le trafic est supérieur à 4000 véh/jour (dans les 2 sens),
La cohabitation entre les cyclistes et les usagers motorisés sur un même espace s'avère très souvent problématique



V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000	Trafic mixte	Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

JOUR DE MARCHÉ



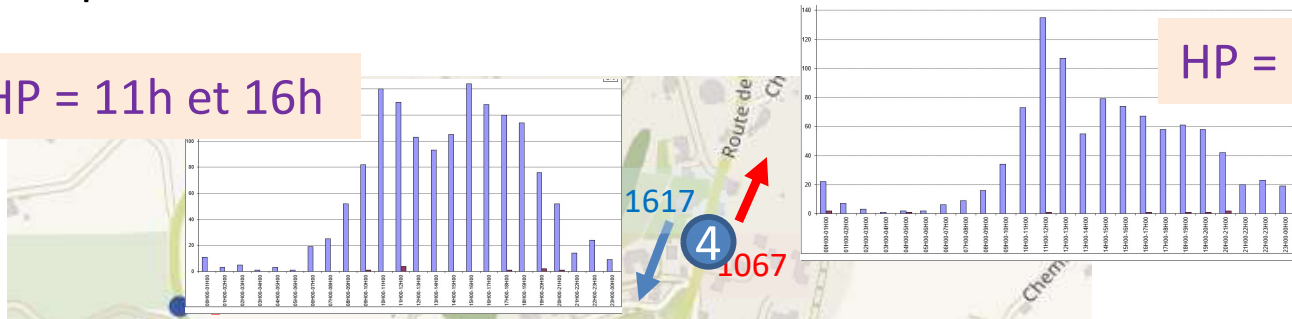
- Le mardi 09 août, 500 à 600 véh / h en entrée de Gordes sur la RD15 (entre 10h et 12h) puis 330 véh sortant entre 13 et 14h
- 3 à 400 véh/h par sens sur la rue de la Combe entre 10h et 12h
- Entre 13 et 14h (sortie du marché) le trafic sur la route de Murs en sortie du parking De gaulle atteint 300 véh/h

Ces niveaux de trafic sont tout à fait compatibles avec la structure des voies et des carrefours

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

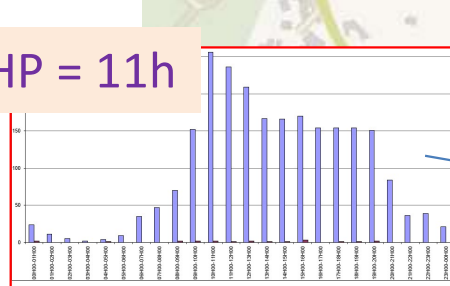
Trafic et heure de pointe lundi 08 août

HP = 11h et 16h

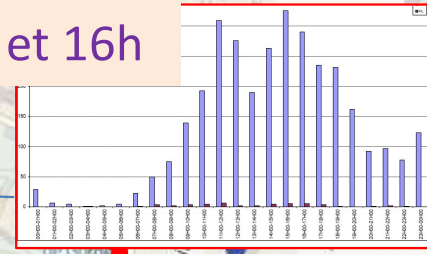


HP = midi

HP = 11h

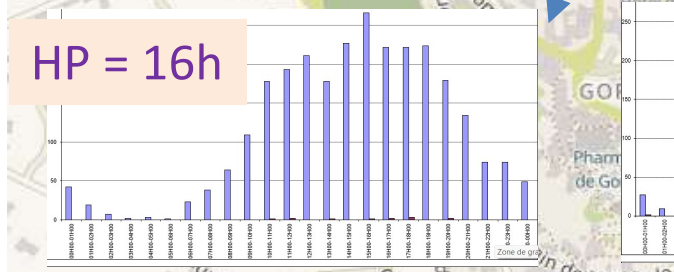


HP = 11h et 16h

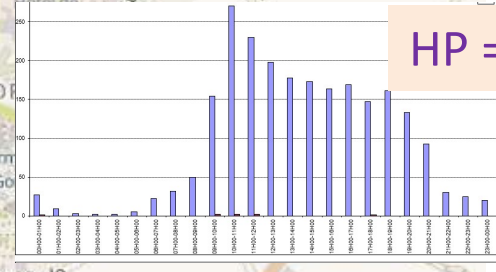


- Heure de pointe générale vers 11h
- Heure de pointe en sortie des parkings C. De Gaulle et gendarmerie vers 16h

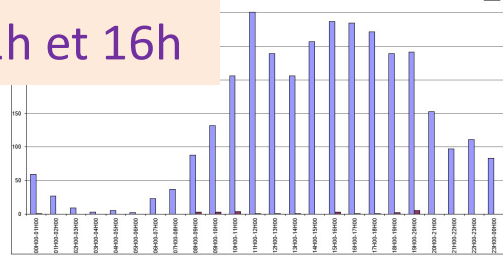
HP = 16h



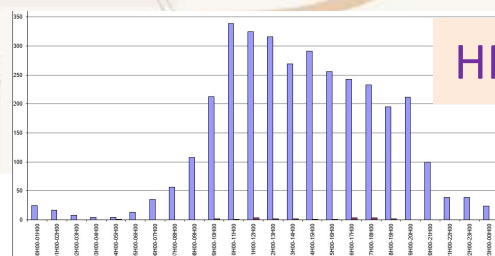
HP = 11h



HP = 11h et 16h

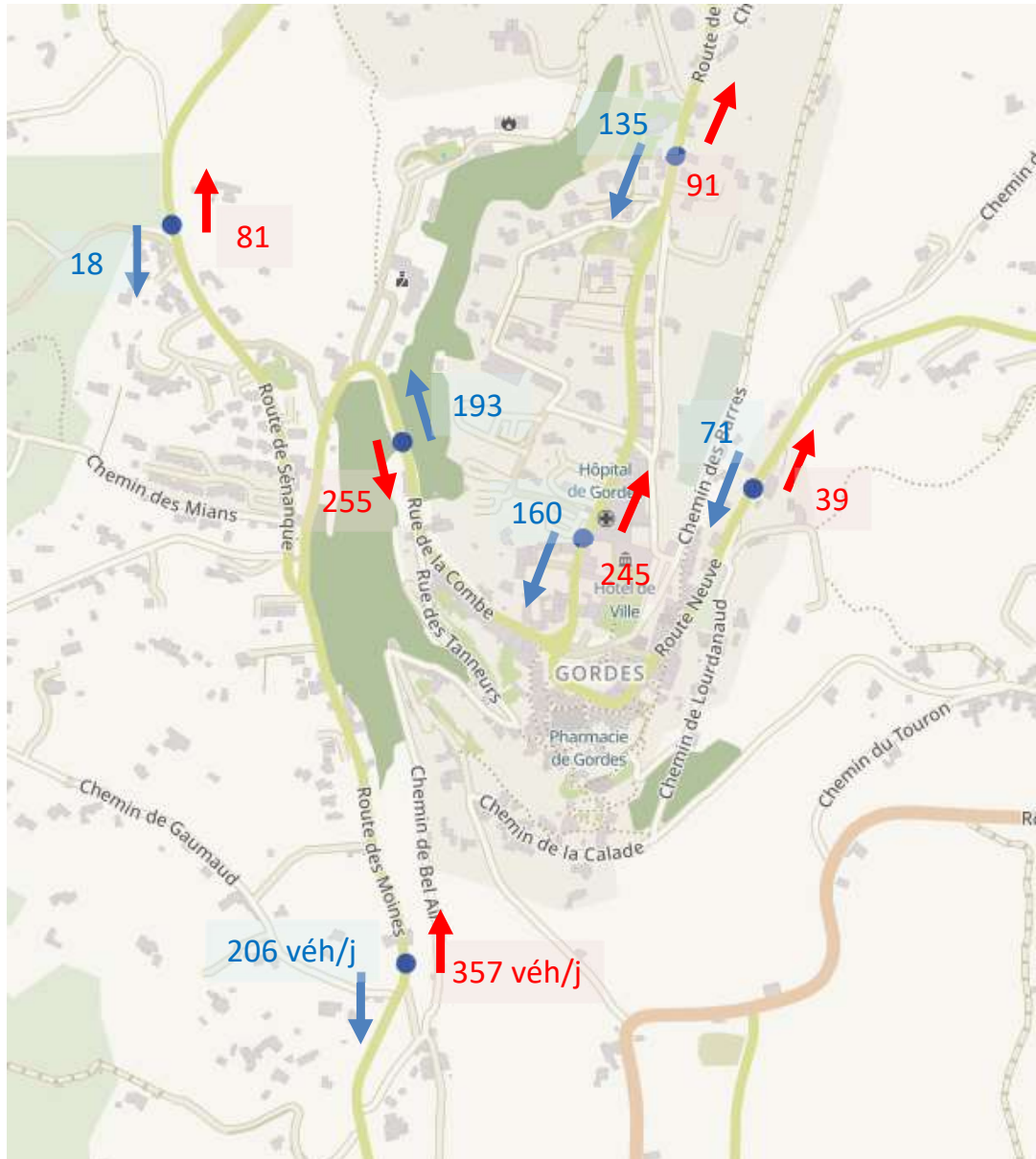


HP = 11h



Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Trafic horaire : lundi 10 à 11h



- La trafic augmente à partir de 9h00
- Vers 10h00, les parkings commencent à se remplir (Gendarmerie et C. De Gaulle)

Véh entrants : 583

Entrée ++

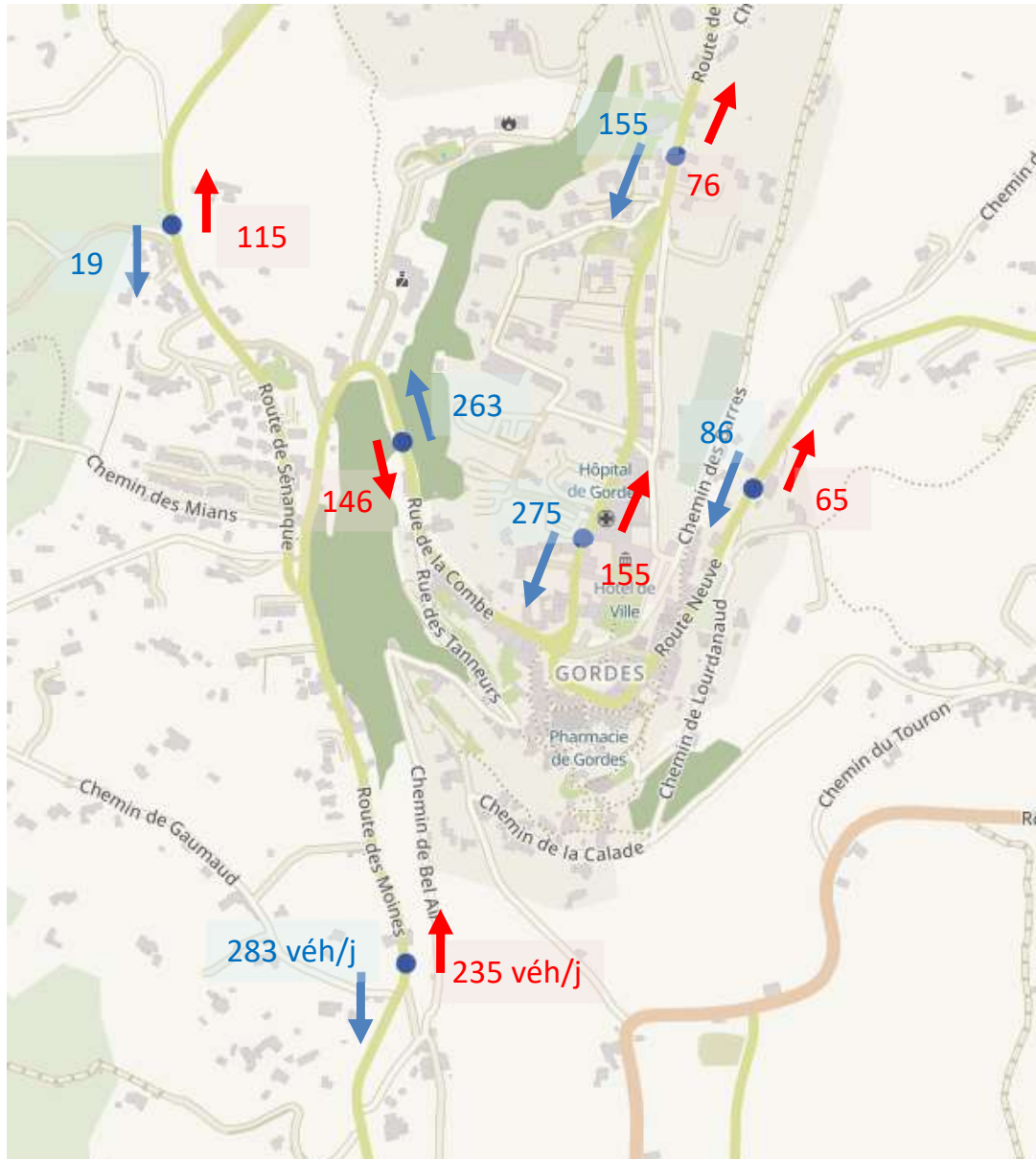
Véh sortants : 417

Véh vers cœur de ville : 486

Véh sortants du cœur de ville : 477

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Trafic horaire : lundi 14 à 15h



- La trafic entrant dans Gordes diminue mais la montée de la rue de la Combe supporte un trafic plus élevé (le maximum est atteint entre 15h et 16h)
- La pointe de trafic sur la route de Murs est observée vers midi (vers parking du réservoir)
- les parkings peuvent être pleins (recherche de place) (Gendarmerie , C. De Gaulle, La Poste)

Véh entrants : 495

Véh sortants : 539

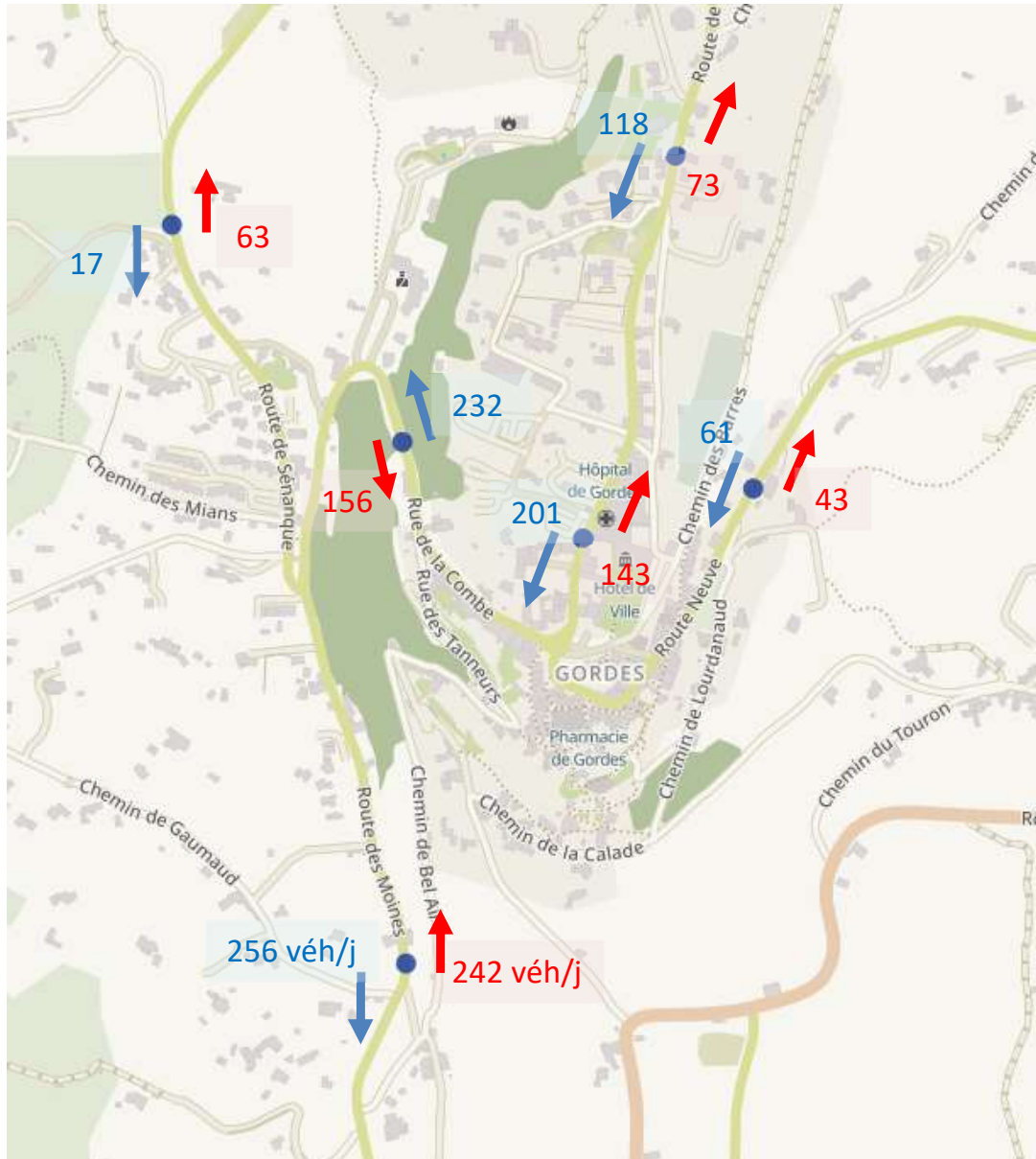
Sortie +

Véh vers cœur de ville : 507

Véh sortants du cœur de ville : 483

Comptages de trafic routier (du samedi 06 août au samedi 13 août)

Trafic horaire : lundi 18 à 19h



- Après la pointe de trafic vers 16h, le niveau de trafic baisse lentement jusqu'à 19h/20h puis plus rapidement à partir de 20h.
- 75% du trafic journalier est concentré entre 9h et 19h00

Véh entrants : 438

Véh sortants : 435

Trafic équilibré

Véh vers cœur de ville : 418

Véh sortants du cœur de ville : 418

Rappel : Fréquentation et demande de stationnement :

Les données et hypothèses suivantes permettent d'évaluer la demande en stationnement pour chacune des catégories d'usagers (statistiques horodateurs et statistiques INSEE) – Hors stationnement privé

Profil d'usagers motorisés	moyenne journalière voitures	pointe journalière voitures	moyenne jour autocars	pointe jour autocars	moyenne jour motos	moyenne jour camping-cars
Visiteurs motorisés excursionnistes	2500	3000	30	40	20	30
Touristes de séjour	20	20	.	.	.	10
Habitants	150	150
Résidents saisonniers	50	50
Professionnels, commerçants, employés	200	200	.	.	20	.

En période estivale : 1000 à 1500 véhicules payants par jour , pour environ 2 à 2500 véhicules stationnés entre 8h et 19h (période payante)

Rappel : Fréquentation et demande de stationnement :

Les tableaux ci-dessous définissent (par hypothèse pour la période estivale) la répartition horaire des arrivées/départs des véhicules sur le site, et le nombre maximum de véhicules stationnant simultanément.

La demande peut être plus importante certains jours de pointe (jours de marché, première quinzaine d'août, week-end + fériés) : les parkings du réservoir et du village des Bories régulent ces périodes de pointe.

Répartition horaire des entrées/sorties																	
Voitures visiteurs																	3000
créneau horaire	8H-9H	9H-10H	10H-11H	11H-12H	12H-13H	13H-14H	14H-15H	15H-16H	16H-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H	20H-21H	21H-22H	22H-23H	23H-24H	+ de minuit
Entrées	5%	7%	10%	10%	9%	6%	7%	8%	7%	7%	7%	6%	5%	2%	1%	1%	2%
	150	210	300	300	270	180	210	240	210	210	210	180	150	60	30	30	60
Sorties	3%	5%	6%	9%	9%	6%	8%	10%	8%	8%	8%	5%	3%	3%	3%	4%	2%
	90	150	180	270	270	180	240	300	240	240	240	150	90	90	90	120	60
besoins en stationnement	150	210	330	360	360	360	330	270	240	210	180	210	270	240	180	90	90

Répartition horaire des entrées/sorties																	
Voitures employés, commerçants																	200
créneau horaire	8H-9H	9H-10H	10H-11H	11H-12H	12H-13H	13H-14H	14H-15H	15H-16H	16H-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H	20H-21H	21H-22H	22H-23H	23H-24H	+ de minuit
Entrées	45%	5%	3%	15%	1%	15%	1%	1%	1%	2%	8%	2%	1%	0%	0%	0%	0%
	90	10	6	30	2	30	2	2	2	4	16	4	2	0	0	0	0
Sorties	0%	0%	0%	0%	10%	4%	2%	4%	1%	1%	35%	10%	5%	5%	10%	5%	8%
	0	0	0	0	20	8	4	8	2	2	70	20	10	10	20	10	16
besoins en stationnement	90	100	106	136	118	140	138	132	132	134	80	64	56	46		36	20

Le besoin actuel en places de stationnement s'élève donc à environ 400 places pour les voitures de tourisme « visiteurs » 150 pour les « professionnels » et 150 pour les résidents

• Enjeux à l'issue du diagnostic

- **Circulation générale** : 3000 à 3500 véh/j par sens en période haute, essentiellement via RD15. Peu de circulation de transit (boucle Sénanque..), pas de gêne PL. Les problèmes parfois dû à la recherche de stationnement, les « conflits » piétons / VL ...
- **Piétons (et PMR..)** : Des cheminements peu sécurisés depuis les principaux parkings , obstacles et relief pénalisant.
- **Cyclistes** : Peu de pratiquants mais demande potentielle. Le relief et l'éloignement domicile/travail sont les principaux freins à la pratique. Des aménagements existent en entrée de Gordes (RD15 et ch. de Lancie). Le cyclotourisme n'est pas encore développé malgré présence Voie verte du Calavon à moins de 5km
- **Gestion/organisation du stationnement** : Une offre globale satisfaisante mais peu lisible. Pas d'affectation géographique des locaux et des visiteurs, mais gratuité pour les locaux. Saturation ponctuelle des petits parkings intramuros (touristes locataires + résidents). Le système actuel nécessite une assistance humaine sur le terrain
- **Desserte et organisation des TC** : L'offre existante est faible (8h40 et 16h20) mais la demande et le potentiel sont aujourd'hui limités
- **Gestion / accueil des camping-cars et cars de tourisme**: Autorisation et aménagement au parking de la gendarmerie. Absence de structure d'accueil pour les chauffeurs Utilisation du parking du village des Bories pour les camping-cars.

• Stratégie et pistes d'action

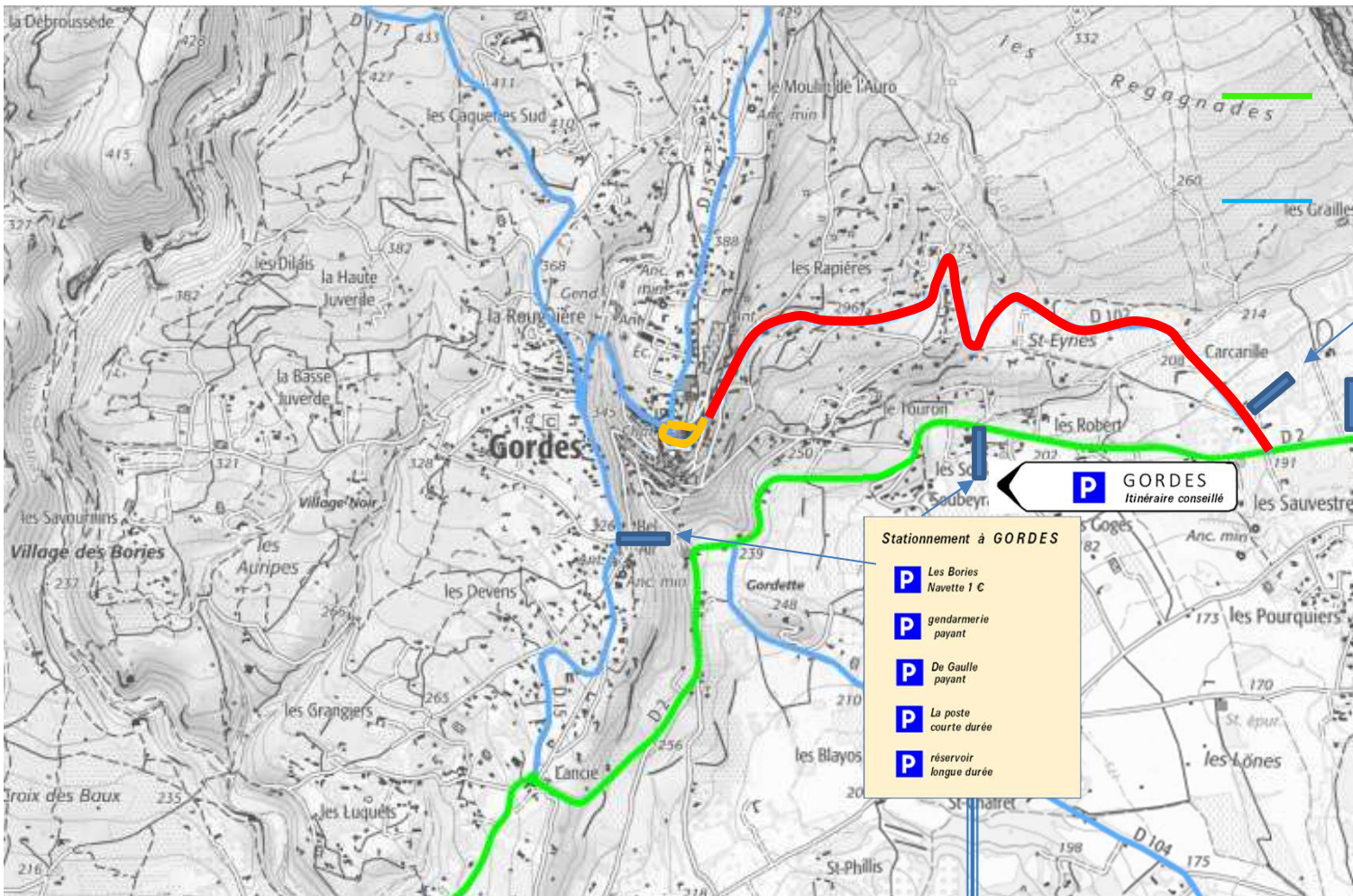
- **Circulation générale** : Une meilleure information en amont pour faciliter identification et recherche des parkings. La configuration des voies principales n'incite pas à l'apaisement des vitesses, nécessité de sécuriser la RD15
- **Piétons (et PMR..)** : Identifier et aménager des itinéraires sécurisés entre parkings et centre-village. Favoriser la marche à pied
- **Cyclistes** : Proposer des cheminements sécurisés dans le village, vers la voie verte du Calavon et l'abbaye de Sénanque (double sens RD177). Equipements et services (stationnement sécurisé, borne réparation...)
- **Gestion/organisation du stationnement** : Proposer une affectation catégorielle locaux/visiteurs (proximité centre pour les visiteurs payants ou les locaux gratuits ?). Mettre en place des équipements de contrôle d'accès et signalétique dynamique. Potentiel rue St Pons Chemin du cimetière et derrière le cimetière ? Valoriser le parking du village des Bories. Compléter l'offre de stationnement minute pour favoriser la rotation
- **Desserte et organisation des TC** : En cas de forte affluence (pointe estivale), solution de navette combinée à un parking distant. Pistes pour l'optimisation des services scolaires ouverts au public ?
- **Gestion / accueil des camping-cars** : Aménagement d'une partie du parking village des Bories. Sous condition de sécuriser le cheminement piétons jusqu'au centre-village. Opportunité de créer une aire d'accueil extérieure. Mise en œuvre projet Flubus
- **Circulation des bus et cars de tourisme** : Une interdiction dans le village nécessite de sécuriser le cheminement piéton des groupes depuis le point d'arrêt jusqu'au cœur du village. Mise en œuvre projet Flubus

Limitation des accès « visiteurs » depuis la RD102 et la Route Neuve : «Gestion saisonnière »

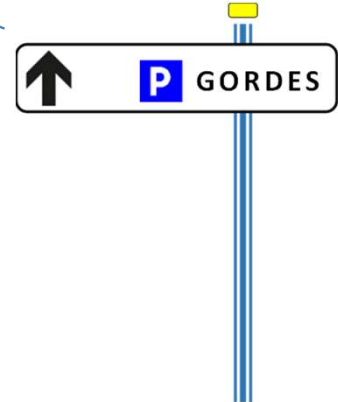


Panneaux existants

Signalisation au carrefour RD2/RD102 : Traversée Gordes interdite (sauf ayants-droits), itinéraire d'accès conseillé par RD15, Information sur les parkings (accès) et navette éventuelle



ROUTE BARRÉE
À 2500 m
GORDES
Suivre : *Itinéraire conseillé*





RD102

Maintenir accès « riverains et ayants-droits »
Accès Gordes « fermé » : Indication temporaire (saison estivale) en fonction de la fermeture de la place du Château...

Signalisation locale (SIL) des hébergements :
Mas de Bellecombe, La bastide des Chênes
? Théâtre des terrasses ?



Pistes d'actions : Sécurisation cheminements piétons

1

Liaison piétonne vers P gendarmerie :

- Réduction largeur de chaussée VL
- Large trottoir (unilatéral)

2

RD15 entre Bel Air et P Gendarmerie :

- Dispositifs apaisement des vitesses (ralentisseurs, chicanes, feux tricolores « récompense »...)
- Sécurisation cheminement piétons / vélos

4

Nouvel itinéraire piétons : Balisage et aménagement du chemin de l'hôpital

- Aménagement plateau traversant au sur route de Murs au droit du chemin de l'hôpital et au croisement rue de l'école

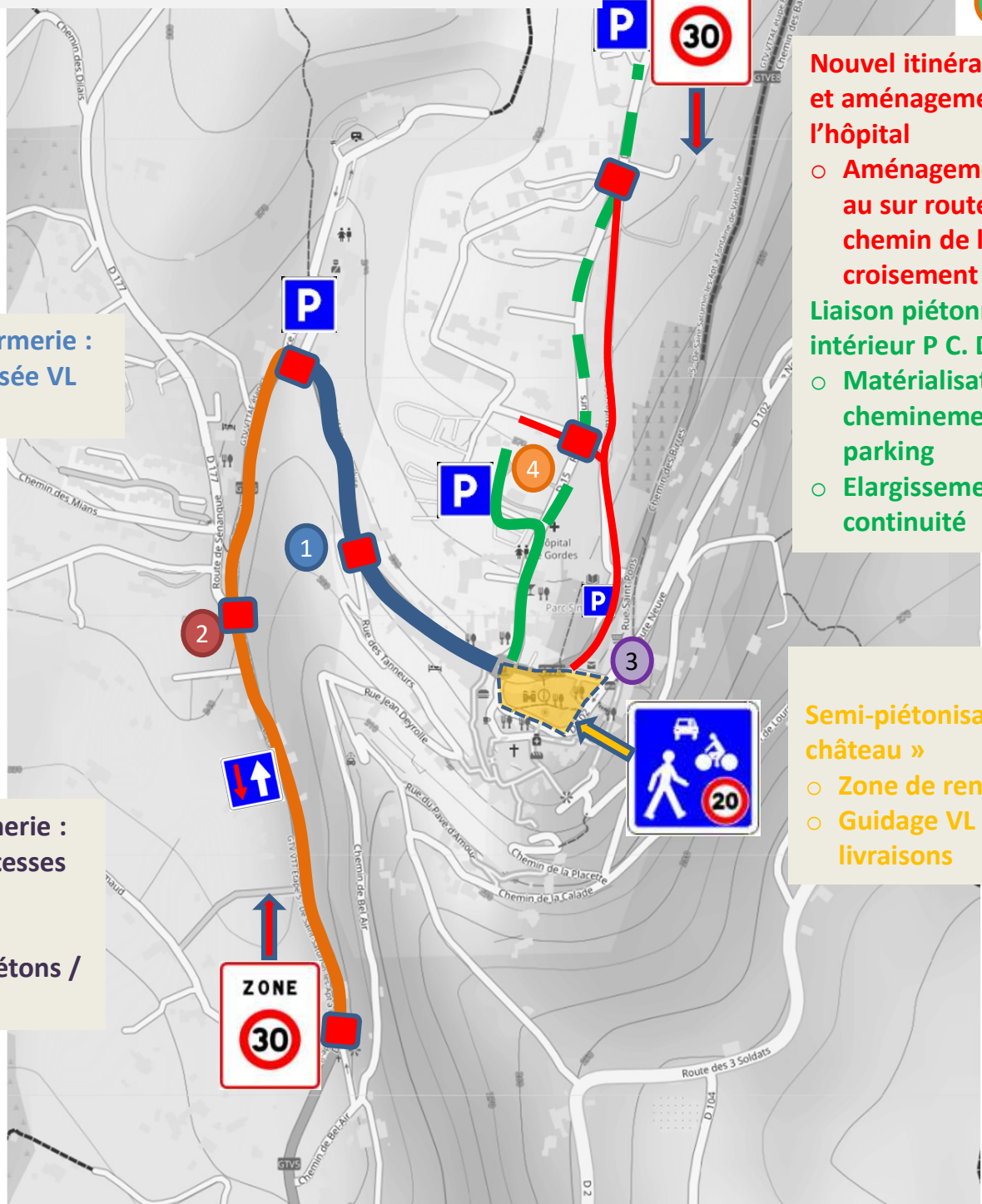
Liaison piétonne Route de Murs et intérieur P C. De Gaulle :

- Matérialisation/sécurisation cheminement piéton dans le parking
- Elargissement trottoirs et continuité

3

Semi-piétonisation du « tour du château »

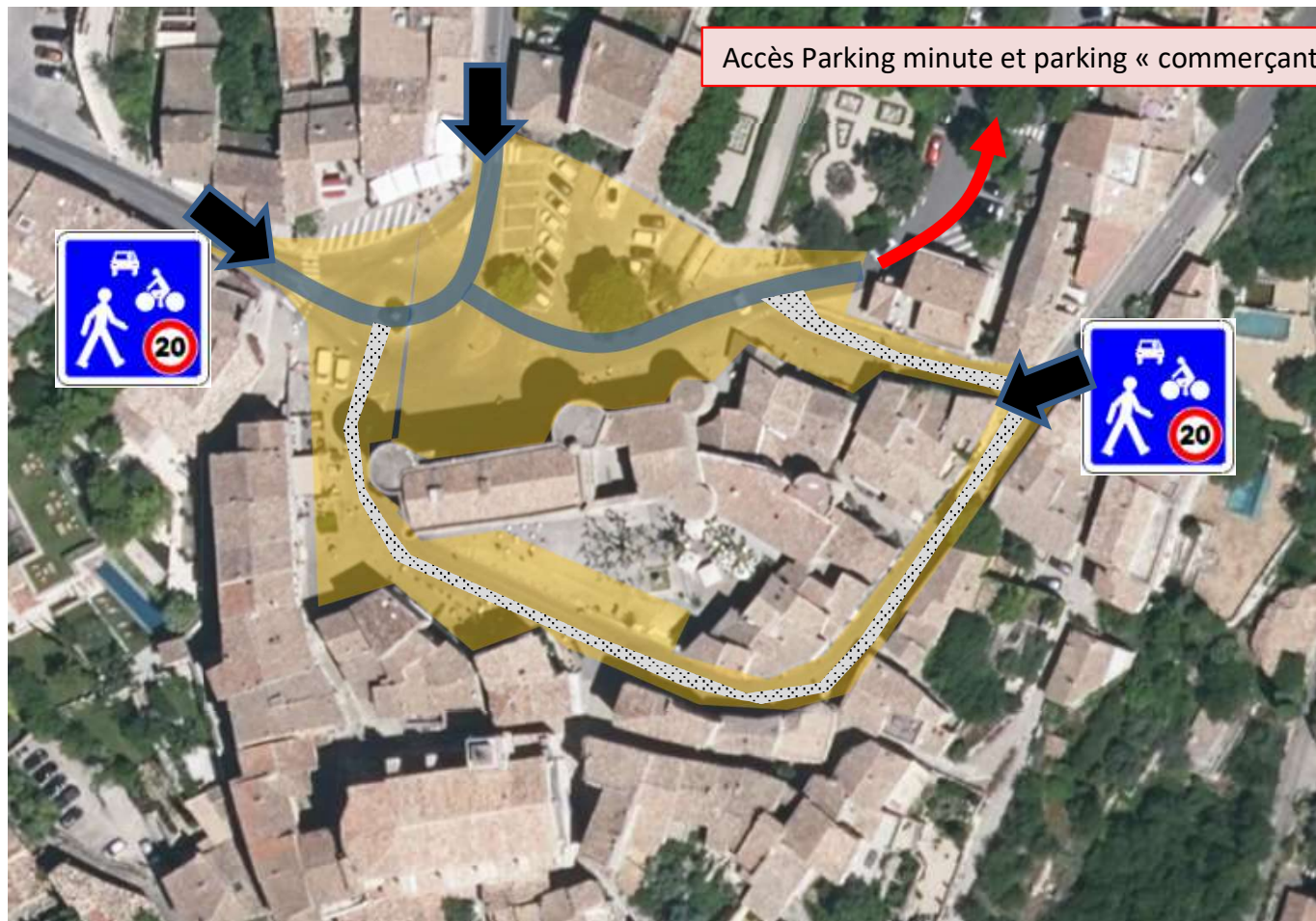
- Zone de rencontre Zone 20
- Guidage VL vers parking et accès livraisons

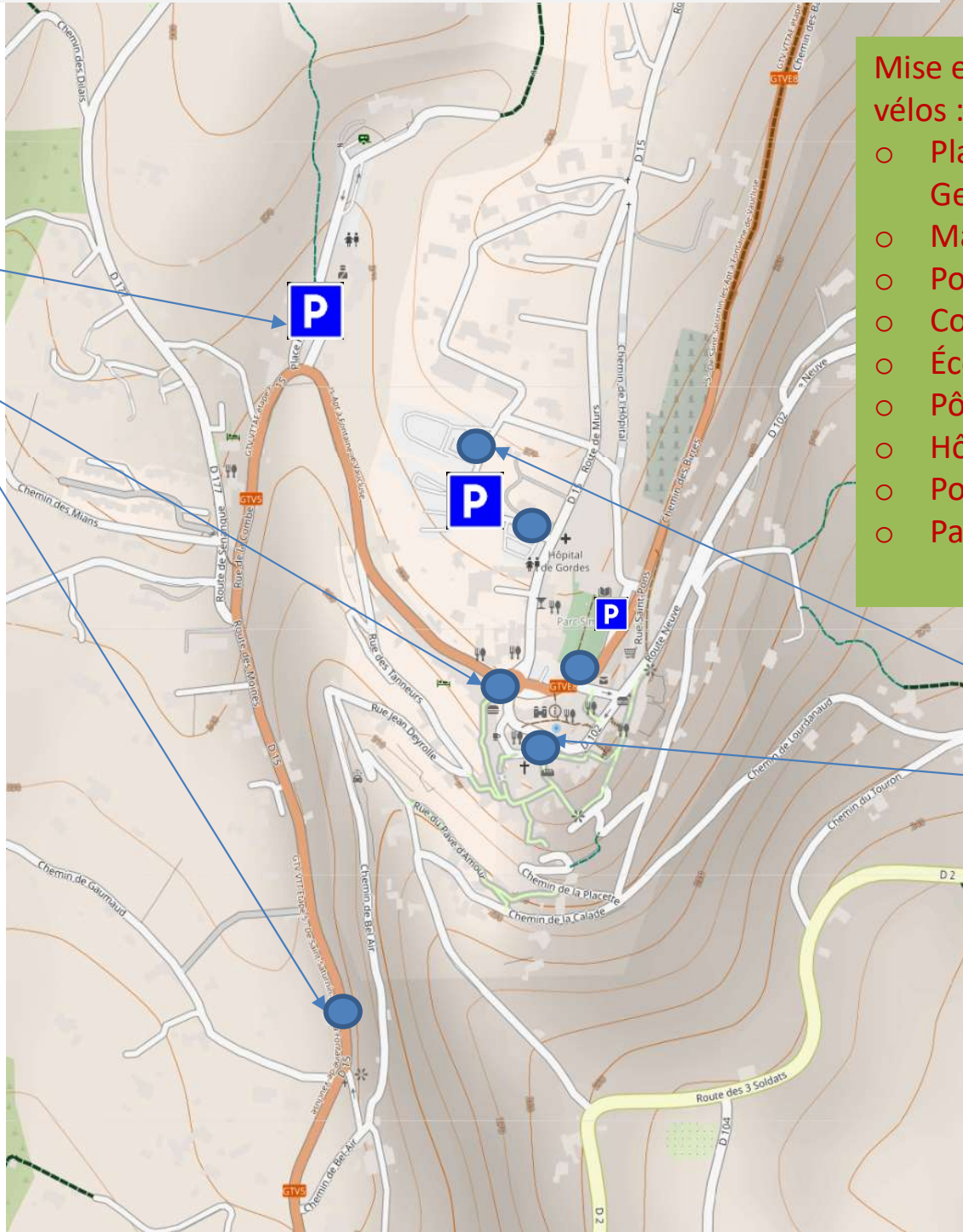


Pistes d'actions : Sécurisation cheminements piétons

Semi-piétonisation du « tour du château »

- Zone de rencontre Zone 20
- Guidage VL vers parking courte durée « La poste » et accès livraisons





Mise en place de boîtes sécurisées ou racks vélos :

- Places du Château (côté Murs et côté Genty Pantaly)
- Mairie
- Poste (SPAR)
- Cœur de village (pharmacie)
- École
- Pôle médical (Ch. De Gaulle)
- Hôpital
- Point de vue RD15 (Bel Air)
- Parking gendarmerie et Ch. De Gaulle

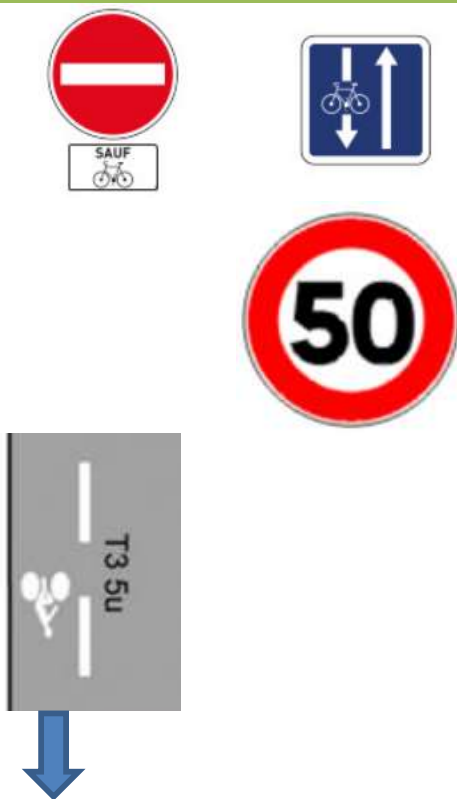


Pistes d'actions : Circulation sécurisée des cyclistes

4

Sens interdit sur RD177 depuis Sénanque vers Gordes, mais double-sens cyclable autorisé :

- Limitation 50 km/h sens Gordes → Sénanque
- Marquage au sol pictogrammes vélos (sens montant) + éventuellement ligne discontinue T3 pour identifier une bande cyclable de 1,50m de large (sens montant)



Pistes d'actions : Affectation catégorielle du stationnement

5

« Réservoir »
Parking horaire visiteurs VL

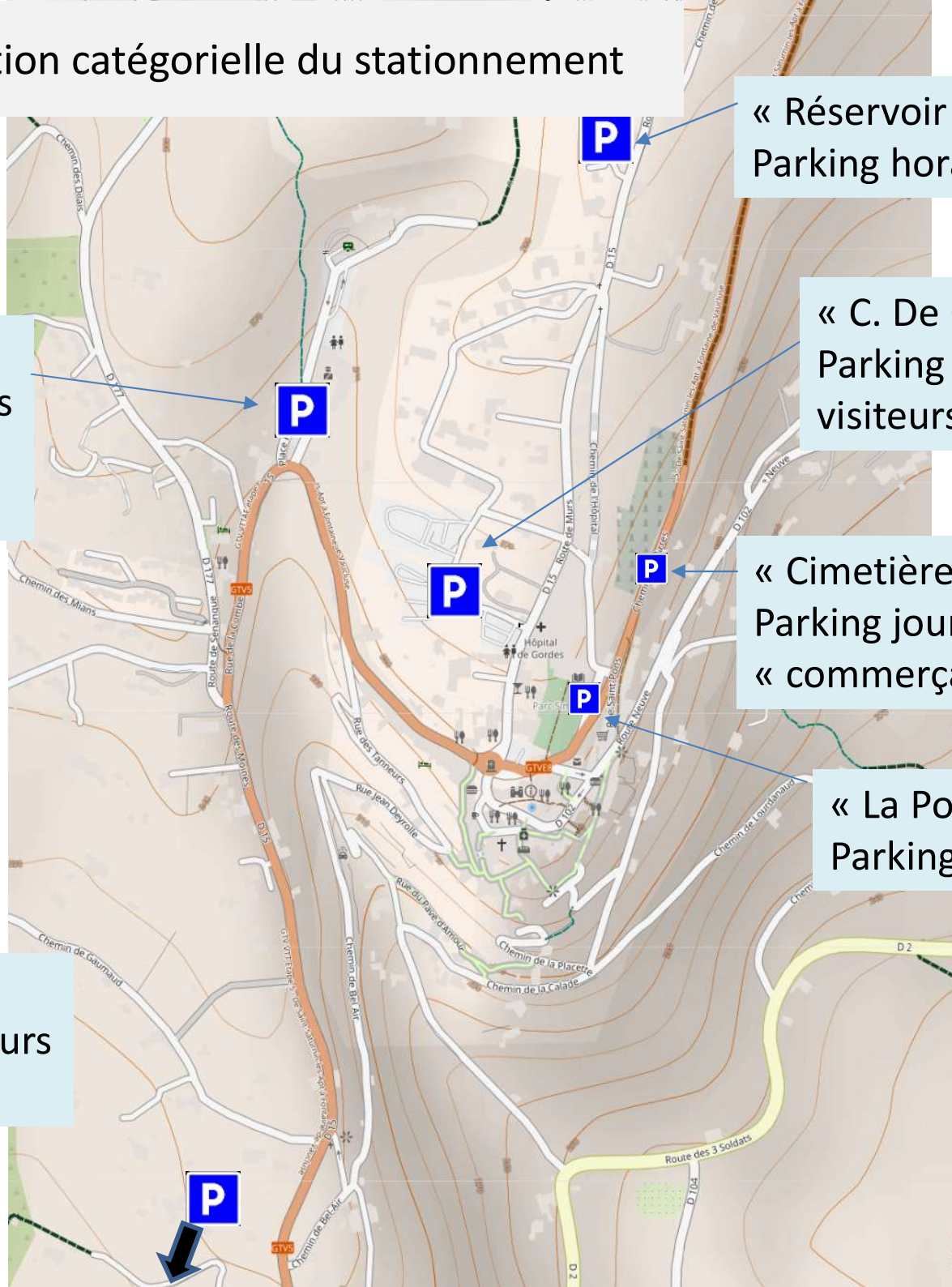
« Gendarmerie »
Parking horaire visiteurs
+ cars
+ camping-cars

« C. De Gaulle »
Parking horaire
visiteurs + Résidents

« Cimetière »
Parking journée
« commerçants et salariés »

« La Poste »
Parking « minute »

« Les Bories »
Parking journée visiteurs
+ camping-cars



Pistes d'actions : équipements de contrôle d'accès du stationnement

Barrières et équipements de contrôle d'accès – lecture de badge – comptages et affectation des places (capteur, magnétomètre) : Tarification différenciée (plus cher au P Ch. De Gaulle)

Parking « village des Bories » : Pas de contrôle ni barrière

- Aménagement Point d'arrêt et retournement navette (ou petit train ?)
- Délimitation des places au sol (VL / camping-cars)

Parking Gendarmerie : Barrière et contrôle d'accès

- Barrières, lecture de plaques, lecteur de badge en entrée (riverains, abonnés, ST et pompiers), borne de paiement en sortie
- Comptages des véhicules, panneau d'information dynamique (PMV) du nombre de places

Parking Ch. De Gaulle : Barrière et contrôle d'accès

- Poche réservée résidents / abonnés / cabinet médical , barrière et lecture de badge
- Barrières, lecture de plaques, lecteur de badge en entrée (riverains, abonnés, ST et pompiers), borne de paiement en sortie
- Comptages des véhicules, panneau d'information dynamique (PMV) du nombre de places

Parking du réservoir : Barrière et contrôle d'accès

- Barrières, lecture de plaques, lecteur de badge en entrée (riverains, abonnés), borne de paiement en sortie
- Comptages des véhicules, panneau d'information dynamique (PMV) du nombre de places

Parking de la Poste : Zone bleue + Bornes de stationnement courte durée

- Bornes de stationnement courte durée (proximité La Poste, Superette)
- Zone bleue (signalisation, capteur occupation, disque obligatoire)
- Emplacements réservés (mairie, police, PMR, livraisons)

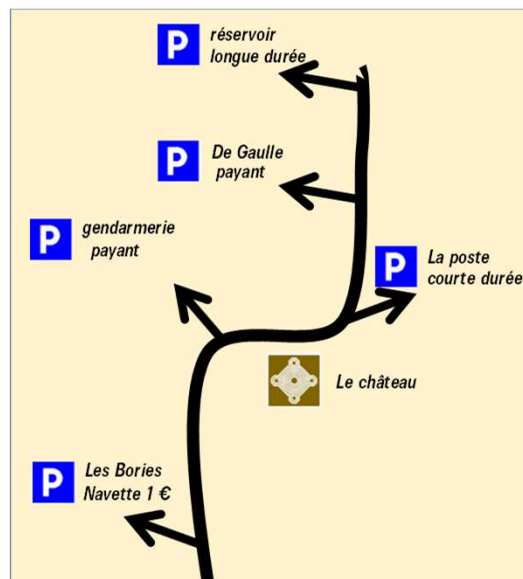
Parking rue du cimetière : Barrière et contrôle d'accès badge

- Barrière avec borne lecteur de badge/plaque (réservé abonnés)

Poches village : zone bleue (disque)

Route de Murs : Horodateurs

Dénomination ou numérotation des parkings
 Identification sur les panneaux en amont de Gordes (sur route départementales), aux entrées et aux carrefours principaux



P GORDES
 Parkings Publics
 (payants du 1^{er} avril au 31 octobre)

Réservoir (150 places)	à 2000 m	LIBRE	↑
Gendarmerie (120 places)	à 2000 m	COMPLET	↑
Les Bories (70 places) Navette village	à 50 m	LIBRE	←



En complément :
 Système de contrôle des accès
 et comptage des véhicules

En lien avec les équipements de contrôle d'accès et système de comptage des places

Information sur les parkings : Panneaux d'information « type diagrammatique » sur le nom, la localisation et la tarification des parkings – 2 panneaux, route de Cavaillon (RD15) et route de Murs

- La poste : courte durée – gratuit (moins d'une heure)
- Gendarmerie : payant – cars et camping-cars autorisés (ticket moyen 4 €)
- De Gaulle : payant – cars et camping-cars interdits + « ilot abonnés » (ticket moyen 4 €)
- Réservoir : longue durée – payant (ticket moyen 3 €)
- Village des Bories RD15 : gratuit – camping-cars autorisés (navette 1 € / passager)
- Les Imberts : gratuit – camping-cars autorisés (navette 2 € / passager)
- Cimetière : réservé abonnés
- Poches village : réservé abonnés
- Route de Murs : payant horodateurs

Jalonnement dynamique : guidage et information sur les places disponibles (RD15, en approche de chaque parking et devant chaque entrée des parkings (La poste, Gendarmerie, De Gaulle, Réservoir)

En option P RD15 village des Bories si système de barrière contrôle d'accès

- 4 Panneaux de jalonnement dynamique + 4 panneaux aux entrées de parking

Pistes d'actions : Navette minibus (22 places) depuis Parking village des Bories ou P des Imberts



Navette :

- Navette payante 1 € depuis parking Village des Bories - 2 € depuis parking des Imberts
- Fréquentation estimée : 36 000 voitures x 2 passagers = 72 000 voyageurs (Bories) – 17 000 x 2 = 34000 voyageurs (Imberts)

Minibus (électrique)	A/R P village des Bories RD15 / Château	A/R Parking des Imberts / Château
Distance Aller/Retour	4,4 km	9 km
Fréquence Du 15 juin au 15 septembre = 90 jours	Passage tous les ¼ d'heure de 10h à 16h Passage toutes les 20 min de 9h à 10h et de 16h à 18h	Passage toutes les 30 min de 10h à 18h
Fonctionnement	2 ETP conduite ; 0,5 ETP maintenance	2 ETP conduite ; 0,5 ETP maintenance
Km réalisés	33 courses x 90 x 4,4 = 13068 km	17 courses x 90 x 9 = 13770 km
Coût selon ration 5 € / km	65 340 €	68 850 €
Nombre voyageurs / service (optimum)	24	22
Recettes	72 000 €	68 000 €

Scénario d'aménagement et de gestion du stationnement : hypothèses et bilan prévisionnel

	Parking D15 Village des Bories	Gendarmerie	Ch. De Gaulle	Réservoir	La Poste	rue cimetièr	Poches village	Route de Murs	Les Imberts
équipements									
nombre de voies à équiper Entrée ou Sortie	0	2	2	2	0	2	0	0	0
nombre de caisse automatique	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Prix unitaire Voie à équiper : barrière, borne d'entrée ou sortie (badge et paiement CB), signalisation	12000	15000	15000	15000	12000	12000	12000	12000	12000
Prix unitaire caisse automatique	20000	20000	15000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
Nombre de borne Horodateur ou borne arrêt minute	0	0	0	0	5	0	0	0	
Prix unitaire borne minjute ou horodateur	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000
<i>soit coût d'équipement</i>	- €	30 000 €	45 000 €	30 000 €	30 000 €	24 000 €	- €	- €	- €
aménagements									
Entrées/sorties à aménager	2	2	2	2	0	1	0	0	0
Surfaces à traiter (m2)	1500	400	4000	500	200	60	0	0	0
Travaux aménagement des entrées/sorties	10000	10000	10000	10000	0	5000	0	0	
Travaux aménagement des surfaces	75000	20000	200000	25000	20000	6000	0	0	0
Travaux de construction	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>soit coût d'aménagement</i>	85 000 €	30 000 €	210 000 €	35 000 €	20 000 €	11 000 €	- €	- €	- €
système et signalétique									
intégration serveur - PC de gestion (système)		15 000 €						- €	
Signalisation (jalonnement- police)	coût global 9000 €								
Signalisation dynamique		11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €			11 000 €
Divers : Formation, études, recettes, lot de rechange	1 000 €	2 000 €		500	500				1 000 €
ALEAS et MOE 25%	21250	15000	63750	16250	12500	8750	0	0	0
Coûts HT des travaux d'équipement et aménagement (hors système)	106 250 €	75 000 €	318 750 €	81 250 €	62 500 €	43 750 €	- €	- €	12 000 €

- Les poches de stationnement à l'intérieur du village et le stationnement le long du cimetière sont affectés en totalité aux riverains et ayants-droits
- Le parking de la poste est géré en zone bleue et stationnement gratuit (1 h de stationnement maxi)
- Le parking Ch. De Gaulle est aménagé avec un îlot réservé aux abonnés
- Le taux de rotation des parkings éloignés est inférieur aux autres (les usagers restent plus longtemps) (taux de rotation évalué sur la plage horaire 9h00-19h00)

	Parking D15 Village des Bories	Gendarmerie	Ch. De Gaulle	Réservoir	La Poste	rue cimetière	Poches village (tanneurs hôtel Bastide, rte Neuve)	Route de Murs	Les Imberts (Option)	
Programme										
Nombre de places	140	110	280	150	55	30	22	16	270	
Nombre de niveaux	RDC	RDC	RDC	RDC	RDC	RDC	RDC	RDC	RDC	
Coût travaux : équipements, aménagement HT €	106 250	75 000	318 750	81 250	62 500	43 750	-	-	12 000	
soit coût à la place	759 €	682 €	1 138 €	542 €	1 136 €	1 458 €	- €	- €	44 €	
Affectation										
Nombre de places abonnés personnel /riverains	0	10	70	0	10	30	13	0	0	
Nombre de places public extérieur	140	100	210	150	45	0	9	16	270	
Profil	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	places dédiées	places dédiées	Tout public	Tout public	1
Fréquentation										
d'où, nombre de places accessibles aux horaires	140	100	210	150	45	0	9	16	270	
Taux de rotation moyen estimé	2	2,5	2,5	2	6	2,5	2,5	3	2	
d'où, nombre moyen de visiteurs par jour brut	280	250	525	300	270	0	23	48	540	

Les calculs sont basés sur une période d'ouverture (parking payant) de 210 jours (7 mois d'avril à octobre) avec un taux moyen de remplissage de 70%

	Parking D15 Village des Bories	Gendarmerie	Ch. De Gaulle	Réservoir	La Poste	rue cimetièrre	Poches village (tanneurs hôtel Bastide, rte Neuve)	Route de Murs	Les Imberts (Option)	
Programme										
Nombre de places	140	110	280	150	55	30	22	16	270	
Fréquentation										
Taux de remplissage moyen	70%	90%	90%	60%	70%	70%	70%	70%	70%	
d'où, nombre moyen de visiteurs par jour	196	225	473	180	189	0	16	34	378	
nombre de jours à 60%	80	90	90	150	80	80	80	0	0	
nombre de jours à 100%	100	60	60	30	100	100	100	45	45	
nombre de jours à 120%	30	50	50	0	30	30	30	0	0	
d'où fréquentation annuelle prévisionnelle (horaires)	36 064	39 150	82 215	21 600	34 776	-	2 898	1 512	17 010	

Les charges d'exploitation sont estimées à partir de ratios communs.

Sont pris en compte les consommations (énergie et fluides), les fournitures (ticket, cartes, bureau..), le petit matériel d'entretien, les assurances, les frais bancaires et télécoms, les contrats de maintenance ...

Les frais de personnel sont basés sur les coûts (chargés) d'agents d'exploitation payés au SMIC et d'un responsable payé 1.75 x SMIC.

- Pour les agents : on estime les besoins 2,5 ETP (équivalent temps plein)
- Pour le responsable parkings : un équivalent temps plein sur la période

Les calculs prévisionnels sont établis sur la base des hypothèses tarifaires ci-dessous :

- Tarification résidents et autres ayants-droits : Pour le stationnement dans le village (P public) un tarif préférentiel est accordé aux résidents permanents ainsi qu'aux personnes travaillant dans le village de Gordes.
- Abonnement mensuel : 20€ pour les parkings Gendarmerie et De Gaulle , 10 € pour cimetièrre, 10 € pour navette P Les Bories et P les Imberts

A tarification égale, les parkings ayant la plus grande capacité génèrent le plus de recette à l'exception des parkings des Imberts et RD15 village des Bories dont la fréquentation dépend essentiellement de la durée du service de navette qui lui sont associés.

Seule une volonté forte de la commune peut conduire à une bonne utilisation des parkings du Réservoir, village des Bories et Imberts. Il s'agirait par exemple de restreindre la capacité de stationnement du village et contraindre les visiteurs à utiliser la navette dès qu'un certain seuil de remplissage est atteint dans les parkings De Gaulle et Gendarmerie.

Le tableau suivant présente les recettes avec un ticket moyen à 4 €

Scénario ticket moyen 4 €	Parking D15 Village des Bories	Gendarmerie	Ch. De Gaulle	Réservoir	La Poste	rue cimetière	Poches village (tanneurs hôtel Bastide, rte Neuve)	Route de Murs	Les Imberts (Option)	
Données fréquentation										
fréquentation prévisionnelle horaires	36 064	39 150	82 215	21 600	34 776	-	2 898	1 512	17 010	
Nombre d'abonnés riverains	0	10	70	0	10	30	13	0	0	
Nombre d'abonnés commerçants	0	10	0	0	10	10	5	0	0	
Nombre d'abonnés autres + employés	20	10	0	0	0	10	8	0	10	
Tarifs										
Tarif TTC	0€ navette payante	4€ jusqu'à 4 heures	4€ jusqu'à 4 heures	4€ jusqu'à 4 heures	zone bleue + minute	réserve abonnés	réserve abonnés + horodateurs	horodateurs 4€ jusqu'à 4 heures	0€ navette payante	
Ticket moyen HT	1,00	4,00	4,00	3,00	0,00	0,00	4,00	4,00	2,00	
Tarif abonnement riverains permanent mensuel HT	10,00	20,00	20,00	10,00	40,00	10,00	0,00	0,00	10,00	
Tarif abonnement commerçants mensuel HT	10,00	20,00	20,00	10,00	40,00	10,00	0,00	0,00	10,00	
Tarif abonnement employés + autres mensuel HT	10,00	20,00	20,00	10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	10,00	
Recettes annuelles HT										
Horaires	36 064	156 600	328 860	64 800	-	-	11 592	6 048	34 020	
Abonnés (5 mois)	1 000	2 000	10 000	-	2 000	1 500	-	-	500	
dont riverains	2	2	20	-	5	10	13	-	-	
dont commerçants		4	20	-	5	10		5	-	
dont employés	18	14	60	-	-	10	-	10	10	
TOTAL RECETTES HT	37 064	158 600	338 860	64 800	2 000	1 500	11 592	6 048	34 520	
soit recettes / place /an	265	1 442	1 210	432	36	50	527	378	128	

Charges et résultat d'exploitation :

Le coût des travaux et équipements (environs 760 k€) est lissé sur 20 ans (amortissement)

Le résultat global de + 400 k€ annuel est à comparer avec le résultat d'exploitation actuel (en particulier le parking De Gaulle)
D'autres scénarios pourront être proposés après avoir « affiné » les hypothèses de fréquentation et de coûts d'aménagement :

- Adapter la tarification « tous publics » et « abonnés »
- Modifier les investissements (barrières contrôle d'accès, signalisation dynamique, aménagements de surface...)
- Intégrer ou pas le service de navette minibus...

Scénario ticket moyen 4 €	Parking D15 Village des Bories	Gendarmerie	Ch. De Gaulle	Réservoir	La Poste	rue cimetière	Poches village (tanneurs hôtel Bastide, rte Neuve)	Route de Murs	Les Imberts (Option)
CHARGES D'EXPLOITATION HT									
CHARGES GLOBALISEES									
Consommables, maintenance, entretien,...	13 860	11 535	26 364	14 446	5 552	640	850	1 608	13 502
Personnel	14 179	26 586	-	14 179	14 179	-	-	-	7 090
Charges de gestion	3 365	4 574	3 164	3 435	2 368	77	102	193	2 471
Impôts et taxes	2 100	1 650	4 200	2 250	825	450	600	240	4 050
TOTAL CHARGES HT	33 504	44 345	33 727	34 310	22 924	1 167	1 552	2 041	27 113
<i>soit charges / place /an</i>	<i>239</i>	<i>403</i>	<i>120</i>	<i>229</i>	<i>417</i>	<i>39</i>	<i>71</i>	<i>128</i>	<i>100</i>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 560	114 255	305 133	30 490	- 20 924	333	10 040	4 007	7 407
Gros entretien-renouvellement (2% du coût de l'aménagement par an)	2 125	1 500	6 375	1 625	1 250	875	-	-	240
Amortissement de l'aménagement (sur 20 ans)	5 313	3 750	15 938	4 063	3 125	2 188	-	-	600
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 3 877	109 005 €	282 820 €	24 803 €	-25 299 €	-2 729 €	10 040 €	4 007 €	6 567 €
<i>soit résultat / place /an</i>	<i>- 28</i>	<i>991</i>	<i>1 010</i>	<i>165</i>	<i>- 460</i>	<i>- 91</i>	<i>456</i>	<i>250</i>	<i>24</i>